

Probleme d'impayé avec orange

Par lilas2, le 25/11/2008 à 11:10

suiti à un rejet de prelevement de ma banque orange apres plusieur courrier a resilier ma ligne et envoyé une facture de768 EUROS correspondant au abonnement que j'aurais dû payer jusqu'à la fin de mon engagement trouvant cette pratique abusive j'ai décidé de ne pas regler et je recois aujourd'hui une simple lettre me notifiant une saisie d'huissier. qu'en pensez vous? quels sont mes recours? sont-ils dans leur droit? merci par avance pou vos reponses.

Par lauren, le 02/12/2008 à 23:28

Bonjour,

si vous relisez votre contrat vous pourrez vérifier qu'effectivement Orange s'octroie le droit de résilier une ligne si de son coté le client ne respecte pas ses engagements, soit dans votre cas le paiements de vos factures. De plus, avant cette résiliation, comme vous le signalez, il y a quand même un certain nombre de relances de leur part. La ligne est restreinte, puis suspendue et ensuite résiliée à chacune de ses actions il y a envoi de SMS et de courrier. Ce qui vous laisse un délai d'environ 2 mois pour rétablir vos impayés auprès d'orange à compter de la date du premier rejet de prélèvement.

En ce qui concerne le règlement de la facture de 768€, Orange fait appelle à une société de recouvrement avant d'en venir à l'huissier.